

## CLASSE 1

## CLASSE 2

## CLASSE 4

## CLASSE LAPL

### TEST D'HÉMOGLOBINE

A chaque examen

Si indication médicale

### ÉLECTROCARDIOGRAMME

Lors de l'examen initial

Lors de l'examen initial après 40 ans

Lors de l'examen initial

Si indication médicale

< 30 ans → tous les 5 ans  
 30-39 ans → tous les 2 ans  
 40-49 ans → chaque an  
 ≥ 50 ans → à chaque examen

≥ 50 ans → tous les 2 ans

Ensuite : Si indication médicale

### PROFIL LIPIDIQUE

Lors de l'examen initial  
 Ensuite : à l'âge de 40 ans

Si indication médicale

### AUDIOGRAMME

Lors de l'examen initial

Lors de l'examen initial si IR [1]

< 40 ans → tous les 5 ans  
 ≥ 40 ans → tous les 2 ans

< 40 ans → tous les 5 ans  
 ≥ 40 ans → tous les 2 ans

Si indication médicale

### TEST DE LA FONCTION PULMONAIRE

Lors de l'examen initial  
 Ensuite : si indication médicale

Indien medisch aangewezen

### ANALYSE D'URINE

A chaque examen

### EXAMEN OTO-RHINO-LARYNGOLOGIQUE (ORL) COMPLET

Lors de l'examen initial - Lors d'examens ultérieurs : si indication médicale

[1] La qualification de vol aux instruments, IR ou instrument rating, permet aux pilotes de contrôler leur avion sans informations visuelles extérieures. Le vol est donc effectué à l'aide des instruments de l'avion et du contrôle du trafic aérien. Un pilote d'avion ou d'hélicoptère peut alors voler dans des conditions où l'utilisation de références visuelles externes n'est pas sûre, par exemple dans des conditions météorologiques difficiles et défavorables.

CLASSE 1

CLASSE 2

CLASSE 4

CLASSE LAPL

## EXAMEN OPHTALMOLOGIQUE COMPLET

Lors de l'examen initial  
Ensuite : si indication médicale

Si indication médicale

## RADIOGRAPHIE DU THORAX

Si indication médicale

## ÉLECTROENCÉPHALOGRAMME

Si indication médicale

## UN EXAMEN PSYCHOLOGIQUE

A chaque examen

A chaque examen

Si indication médicale

## DÉPISTAGE DES SUBSTANCES PSYCHOACTIVES

Lors de l'examen initial  
Ensuite : Si indication médicale

Si indication médicale



**CHAQUE EXAMEN PEUT ÊTRE EXIGÉ À TOUT MOMENT S'IL EST CLINIQUEMENT INDIQUÉ !**



### Service Center Santé

02 524 97 97



### Site web

[www.medex.belgium.be](http://www.medex.belgium.be)



### E-mail

[eclg\\_cema@health.fgov.be](mailto:eclg_cema@health.fgov.be)



### Adresse

Place Victor Horta 40 - 10  
1060 Bruxelles